

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU LUNDI 24 novembre 2014

<u>PRESENTS</u>: Gwénaëlle Brument, Yves Carof, Jean-Yves Guillet, Catherine Mayeur, Michel Montigné, Sophie & Didier Moreau, Jean-Noël Nicolas, Vanessa Robert, Anne-Marie Vincent

ABSENTS: Claude Archidoit, Françoise Choubrac

1. Rappel de l'ordre du jour

- Préparation de la prochaine AG du 31 janvier 2015
- Retour sur le panier d'échange et les dons au CCAS
- Point sur les contrats actuels ou à venir
- point sur AMAP44 et « la ruche qui dit oui »
- point sur la nouvelle charte.

2. Prochaine AG

Comme traditionnellement, il faudra présenter le :

- Rapport moral (a priori Gwenaëlle)
- rapport d'activité (a priori Didier)
- rapport financier (a priori Jean-Yves).

Objectif: être court.

Parler dans le rapport d'activité du panier d'échange, du CCAS et de la nouvelle charte...mais ne pas faire de point sur les différents contrats (jugé trop long).

Proposition : réserver de 10h à 14h environ :

- les 2 premières heures AG
- ensuite renouvellement des contrats agrémenté avec le galettier (voir avec lui s'il peut faire une animation avec des galettes, si possible fourrées).

Autre idée : chacun amène de quoi manger (1 plat), et on partage entre nous...

A statuer quand on aura la réponse du galettier.

Gwenaëlle nous avertit qu'elle désire se retirer du CA lors de la prochaine AG. Il faudra trouver un remplaçant.

3. Retour sur le panier d'échange et les dons au CCAS

Dans l'ensemble, le panier d'échange marche bien : son contenu varie au cours de la distribution.

Petits cafouillages car les gens ne savent pas trop quoi échanger contre quoi. S'appuyer sur Guillaume et Pauline pour mieux connaître les valeurs des produits.

Rappel : le panier est initialisé au minimum 3 euros de produits.

Dons au CCAS sur l'été : 10 dons sur la période de juillet/août réalisés par 7 amapiens.

Souplesse du producteur, car il y avait certaines semaines avec un seul panier donné ; regroupement de plusieurs dons en un seul voyage de Pauline et Guillaume au CCAS.

4. Point sur les contrats actuels ou à venir

Débat sur les lieux actuels de distribution ; la salle de poterie n'étant pas jugée des plus conviviales... On est un peu serré en hiver...

Idée de faire des soirées apéro, notamment après les périodes de renouvellement (pour mieux intégrer les nouveaux)

Contrat kiwis: on attend l'AG pour décider si on le fait en 2015.

Voir avec le producteur pour venir présenter son exploitation (Action Didier).

Contrat fraises: 25 contrats pour 45 barquettes / distribution.

807 euros de CA pour le producteur.

Très bons retour dans le sondage : 16 sur 19 sont prêts à reprendre un contrat en 2015.

<u>Contrat Pommes</u>: Mauvaise production cette année suite à une bonne production l'an dernier. Seulement 4 distributions au lieu de 5.

Il faut soit refaire les chèques pour 4 livraisons ou décaler 1 distribution à l'année prochaine.

14 amapiens (moitié) favorables à un report pour la distribution du prochain contrat (la préférence du producteur).

3 favorable à refaire les chèques

Il avait aussi été proposé par un amapien de payer 5 distributions avec 4 plateaux (au motif d'un partage des risques). Maël a apprécié l'intention, mais ne trouverait pas cela équitable vis à vis des autres AMAPs notamment et le producteur considère que c'est normal dans leur activité d'avoir parfois de mauvaises années.

Au final, la gestion se fera au cas par cas. Ceux qui veulent refaire leurs chèques le feront. Pour les autres, cela rentrera en moins sur leur contrat de l'an prochain.

Mael va passer en GAEC avec Marie-Paule.Il lui fallait du terrain pour avoir la surface minimale pour avoir le droit d'exercer. Avec le nouveau terrain, il pourrait y avoir une production de groseille d'ici 3 ans environ. (Hésitation pour replanter des cerisiers, car les anciens sont morts à cause d'un ver qu'on ne sait pas actuellement traiter en France en bio. De plus, autre problème à cause d'un insecte qui pique les fruits et les fait pourrir rapidement).

Contrat agrumes: démarrage cette semaine pour 6 distributions.

<u>Contrat légumes</u>: Les Rangs d'Oignons sont passés récemment officiellement sous label Demeter. Ils font donc partie des rares exploitations maraîchères labellisées Demeter en France.

L'embauche de deux mi-temps (soit un équivalent temps plein) a été finalisée au cours des dernières semaines.

Guillaume préférerait que le contrat annuel débute en septembre. Cela lui faciliterait le travail pour les commandes de plans. Comme pour l'instant, nous sommes calés de mars à mars, l'idée serait de proposer, pour le prochain renouvellement, un contrat sur 6 mois pour se réaligner sur le mois d'octobre (les renouvellements se feront en septembre).

Idée de mettre en place un supplément au contrat. Périodiquement Guillaume et Pauline viendraient avec des produits en plus qui seraient pris en mode marché (mais payés à l'avance par le supplément). Faire un sondage auprès des amapiens pour une mise en place éventuelle d'un test sur la période décembre-février (Action Sophie).

Pour Noël, Guillaume et Pauline veulent prendre 3 semaines de vacances. Il faut trouver une solution pour la semaine où ils sont absents... A voir si on peut annuler cette distribution (avec étalement de cette distribution annulée par des produits en plus sur 2 distributions ou plus), ou si on peut demander que leur employé vienne porter des légumes. La dernière solution semblant préférable, car avoir plus de produits (même sur seulement 2 distributions) peut être un problème pour certains amapiens ; et cela n'est pas adapté non plus si on veut mettre en place le supplément.

A affiner avec Guillaume et Pauline (Action Sophie ou Didier).

5. point sur « la ruche qui dit oui » et AMAP44

Sur le site Amap44, un article a été publié courant de l'été.

Suite à cet article, un des patrons de « la ruche qui dit oui » a demandé de faire un rectificatif avec menace judiciaire. Cela a fragilisé le site.

Quelques éléments clé de « la ruche qui dit oui » :

- Des producteurs locaux
- Pas systématiquement du bio.
- 20 % du chiffre d'affaire répartis en 10 % pour l'organisation, et 10 % pour l'intermédiaire. Ces 20 % sont pris sur le compte du client ou du producteur.

Proposition de faire un point lors de l'AG autour du sujet sur la nouvelle charte des AMAP (pour bien repréciser les différences avec l'AMAP et ce nouveau concept).

6. point sur la nouvelle charte des AMAP

Point à présenter à l'AG.

Yves, Jean-Noël et Didier vont former un groupe de travail pour préparer ce point pour l'AG.

Yves prend le lead sur le sujet.

7. Résumé des actions

Action	Acteur	Date prévue
Voir avec le producteur de kiwi s'il est d'accord pour venir présenter son exploitation à l'AG.	Didier	Courant décembre
Faire un sondage auprès des amapiens pour une mise en place du supplément au contrat.	Sophie	Fin novembre
Voir comment gérer la 3eme semaine de vacances de Guillaume et Pauline	Sophie ou Didier	Fin novembre
Organiser le groupe de travail pour le sujet Charte des Amaps pour l'AG	Yves	Courant décembre